Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 491

Artikel: Paradis artificiels
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016402

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Assistants sociaux indispensables et mal-aimés

Mercredi 14 mars, les mères célibataires, les loubards en détresse risquent d'être abandonnés à leur propre sort dans la République et Canton de Genève. Les assistants sociaux, ces tuteurs qu'une société maternelle leur délègue, envisagent pour cette date un débrayage, si le Conseil d'Etat ne répond pas favorablement à leurs revendications salariales.

L'affaire traîne depuis bientôt cinq ans, depuis la fin de l'opération intitulée "évaluation des fonctions" qui a permis d'établir le classement de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat de Genève.
Les assistants sociaux se retrouvèrent alors en "classe 12" (salaire d'engagement: 2685 francs par mois; salaire maximuum: 3983,25 francs après vingt ans). Pour situer la chose, précisons qu'un gendarme se trouve en classe 14, un instituteur ou un ingénieur technicien en classe 16. L'opération qui se voulait scientifique accréditait ainsi les "a-priori" – de la société qui la sécrétait: à formation et à responsabilité égales, les professions sociales "paient" beaucoup moins que les autres (les infirmières, dont la formation est comparable, se sont vu appliquer la même classification).
Lésinant sur les salaires, l'Etat – en tout cas pendant les années fastes – s'est montré généreux au chapitre des créations de postes: dans une société dont le tissu social craquait et où les solidarités naturelles se faisaient rares, on a ainsi multiplié les professionnels de l'écoute, de l'accueil, de l'aide: drogue, divorce, délinquance ou prédélinquance les voient intervenir à coup sûr, ou presque (on sait par exemple que les nouvelles dispositions relatives à la "filiation" les obligent à établir la filiation paternelle).
En réalité, les assistants sociaux eux-mêmes ressentent ce que cette prise en charge automatique par des instances officielles peut avoir de malsain; et à Genève, le programme de la journée de débrayage prévoit des discussions sur le cadre de travail, sur la limitation de certains mandats tutélaires.
Il reste que la remise en question des tâches, toujours accrues que l'Etat confie aux assistants sociaux ne peut pas dispenser les pouvoirs publics de leur accorder une juste rémunération.

RECU ET LU

Paradis artificiels

"Les atouts importants de ce mini-Etat sont le libéralisme économique, les impôts peu élevés et une situation sociale stable ainsi que l'assiduité au travail et la frugalité de sa population"...

La Suisse? Allons donc, le Suisse frugal? Non, il s'agit de Hong-Kong, décrit par un certain Georg von Schönau pour "Le Mois économique et financier", revue de la Société de Banque Suisse. Deux pages de panégyrique à l'intention des investisseurs éventuels, avec un accent spécial sur le renouveau de la production textile ("Hong-Kong s'est recyclé dans les produits de meilleure qualité et à plus haut degré de transformation"), sur le rendement exceptionnel des investissements étrangers "en raison du niveau plutôt favorable des salaires et des impôts bas". Un texte qui tombe à pic pour les lecteurs suisses, c'est le moins qu'on puisse dire. Et même si on savait que le capital n'a pas de frontières, les régions de Suisse aux prises avec la concurrence est-asiatique auront apprécié la franchise de la SBS.

– Toute une partie de la Suisse (romande) est tributaire, pour sa sécurité, en l'absence d'interventions officielles, de la vitalité des groupes anti-nucléaires français, en particulier dans la région de Creys-Malville (Super-Phénix). A lire le "journal des comités Malville" dans sa dernière livraison (No 23 du 5 février 1979) il semble bien que les perspectives concrètes de lutte se précisent après des mois de "dépression" parmi les militants opposés au surgénérateur: il est question de lancer un "moratoire de cinq ans", de préparer de grands rassemblements pour la Pentecôte (journée internationale anti-nucléaire sur les mots d'ordre: halte à l'armement atomique – contre toute répression et pour l'élargissement des droits démocratiques – levée du secret sur toutes les informations en matière de politique énergétique et contrôle des populations concernées), de lancer un mouvement contre les lignes T.H.T. du Sud-Ouest de la France à la Savoie, de l'Ardèche à l'Alsace.

– Lu dans "Biel-Bienne", l'hebdomadaire gratuit édité par le bureau Cortesi, un plaidoyer pour la région biennoise dont les accents rappellent à point nommé, que les minoritaires sont encore plus minoritaires depuis la séparation jurasienne. La conclusion de la journaliste Marlyse Etienne qui signe la colonne en question: "Bienne n'est pas pour Berne la deuxième ville du canton. Un Zurichois qui sillonne le canton ne s'y trompe pas: en voyageant de Berne à Thoune, il trouve une imposante autoroute. Berne-Bienne? Mieux vaut ne pas en parler: une route qui conduit à un patelin! Le canton de Berne, c'est Berne et l'Oberland et Berne. Ce n'est certainement pas Bienne, ni le Seeland, et encore moins le Jura biennois".

Les saintes lectures de G.-A. Chevallaz

Il fallait lire "Le Sous-officier romand et tessinois", organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin, de "l'Association suisse des sous-officiers" – une revue mensuelle qui annonce de plus en plus clairement la couleur, avec l'arrivée de J.-M.